Cec
FRC
8573

SUR LES ASSIGNATS.

RÉPONSE

A UN PROPHÈTE DE MALHEUR.

Par M. Baudouin

M & W 17364

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

SUR LES ASSIGNATS.

Réponse à un Prophète de malheur.

EXTRAIT du Supplément à la *Gazette Nationale*, ou *le Moniteur universel*, du 8 Mai 1790.

LA Nation commençoit à peine à respirer de la secousse terrible qu'elle a éprouvée, déjà l'espérance renaissoit dans tous les cœurs, lorsqu'un nouveau Prophète est venu parmi nous nous annoncer les plus grands & les plus sinistres malheurs. Il indique comme un projet désastreux, le plan le plus sagement combiné que l'Assemblée Nationale ait pu proposer dans les circonstances actuelles.

Les *Assignats-monnoie*, selon lui, n'ont pour hypothèque que des *espérances incertaines & illusoires*. L'Assemblée Nationale, dit-il, ne peut disposer des biens Ecclésiastiques, 1°. parce qu'elle n'a point de pouvoir de ses Commettans pour faire cette opération; 2°. parce que les biens du Clergé sont destinés à l'entretien de ses Ministres & du Culte public, & au soulagement des Pauvres; 3°. enfin, parce que ces mêmes biens sont grevés de créances particulières qu'elle ne peut convertir en créances de la Nation sans le consentement des Créanciers. Le Prophète veut que toutes ces espèces d'hypothèques soient purgées avant que l'émission des Assignats ait lieu. Il assure, il publie par toute la France, que l'Assemblée ne peut déclarer ces biens actuellement libres *sans violer toutes les Loix de la morale & de la propriété.*

Peu satisfait d'avoir cherché à ébranler par sa base, la confiance que la Nation doit prendre aux Assignats, il recherche quel sera leur effet dans le Commerce,

tant intérieur qu'extérieur, & d'après ſa prophétie, ils vont rapidement chaſſer du Royaume le peu de numéraire qui y reſte, comme le papier de la Caiſſe d'Eſcompte a chaſſé de Paris le numéraire qui s'y trouvoit. Auſſi *déclare-t-il qu'il eſt difficile d'imaginer une extravagance plus grande, & dont les conſéquences puiſſent être plus funeſtes.*

Je ne ſuivrai point le Prophète de malheur dans tout ce qu'il préſage ſur l'effet des Aſſignats, comme le rehauſſement du prix de toutes les valeurs commerçables, l'impoſſibilité de rétablir le cours de nos changes, le numéraire ſe cachant encore plus que ci-devant par la préſence de l'Aſſignat, le diſcrédit de ce papier, les marchés ruineux du Gouvernement, qui, ne pouvant payer qu'en Aſſignats, ne recevra à ſon tour que le même papier, l'incertitude même du paiement, par la diſparition complète du numéraire, la falſification de ces Aſſignats, l'agiotage des Banquiers de la Capitale, qui finira par détruire totalement le commerce des Provinces, l'impoſſibilité des ventes & des négociations à terme avec des Aſſignats forcés, &c. &c. &c. &c.

Voilà, certes, de grands maux dont la Nation eſt inceſſamment menacée; & s'ils doivent arriver, ſi le Prophète a lu dans l'avenir, s'il eſt inſtruit des futurs contingens, ſi l'Eternel lui a révélé ſes irrévocables décrets, il ne reſte à chacun de nous qu'un parti à prendre, c'eſt d'aller chercher chez nos voiſins la ſûreté & la tranquillité; car il ne faut plus en eſpérer en France.

Mais faiſons voir que ces pronoſtics ne ſont que des illuſions, & que la confiance de la Nation doit être entière, & dans les Aſſignats, & dans les opérations de l'Aſſemblée Nationale.

Il me ſemble que pour réſoudre toutes les objections contre les Aſſignats, & diſſiper les alarmes qu'elles pourroient inſpirer à quelques perſonnes, il ne faut qu'enviſager la queſtion ſous un point de vue général, qui, étant le véritable, donnera la ſolution complète de toutes les difficultés particulières qu'on a pu élever ſur cet objet. Or, ce point de vue eſt de conſidérer la Conſtitution comme faite; car, quoiqu'elle ne le ſoit

pas encore entiérement, les travaux de l'Assemblée sont si avancés, & une contre-Révolution seroit si horrible, qu'on n'y peut même penser sans frémir; & en effet, de quels maux affreux ne serions-nous pas frappés, si l'Assemblée Nationale pouvoit être dissoute, & ses grands travaux anéantis? Alors le Prophète de malheur auroit prédit la vérité; car les Assignats & leur crédit tiennent à la Constitution, & la Constitution à la restauration des Finances, dont les Assignats font partie.

Considérée spéculativement, la Révolution actuelle est de toutes les conceptions de l'esprit humain, ce qu'il a produit de plus hardi, de plus vaste, & de plus propre à étonner & le siècle présent & les générations futures. Considérée dans l'exécution, elle tient du prodige; on n'y pense pas sans croire qu'on rêve. Pour réaliser cette Révolution, il a fallu un concours de circonstances & d'événemens, un rapport de choses & de personnes qui lui donnent un air vraiment miraculeux. Pour reprendre un aussi vaste Empire, pour ainsi dire sous œuvre, le travailler dans toutes ses parties à la fois, & y réussir, il falloit une grande maturité dans tous les esprits, le mépris pour les antiques préjugés, un demi-siècle de philosophie, le concert de mille voix, qui, depuis long-tems, annonçoient aux Peuples leurs droits, & devoient à la fin faire triompher la raison. Si à ce court exposé des principales causes de la Révolution, vous joignez le tableau de tout le bien qu'elle a fait, quel contraste frappant entre l'ancien & le nouveau régime! Les Droits de l'homme reconnus & rétablis; la Nation reprenant le pouvoir de faire les Loix & de décréter les Impôts; les Ordres du Clergé & de la Noblesse anéantis avec leurs privilèges; la Féodalité & les Main-mortables entiérement détruits; la responsabilité des Ministres; la liberté de la Presse; la sûreté des personnes, celle des propriétés; la proscription de toute espèce de privilèges; les pensions réduites à la plus stricte justice; d'innombrables abus en Finance déjà supprimés; le Peuple soulagé de l'impôt désastreux de la Gabelle; une répartition plus égale des autres Impôts; les Religieux rendus à la Société, la liberté

des Opinions religieuſes, les Proteſtans, les Juifs, & les individus de toutes les claſſes devenus parties intégrantes de l'Empire & appellés à tous les droits de Citoyens actifs; tout l'Ordre judiciaire réformé ſur un nouveau plan; la diviſion de la France en Départemens, Diſtricts & Municipalités, qui appellent tous les Citoyens éclairés à l'Adminiſtration: telles ſont les opérations qui diſtinguent juſqu'à préſent les travaux de l'Aſſemblée Nationale.

Cet expoſé de la régénération entière d'un grand Empire eſt ſans doute la meilleure réponſe qu'on puiſſe oppoſer aux craintes qu'on cherche à nous inſpirer. Car ſi une contre-Révolution eſt impoſſible, ſi l'Aſſemblée Nationale, réunie avec le Monarque, ſubjugue tous les eſprits, lie toutes les volontés & dirige tous les pouvoirs; ſi tant d'intérêts froiſſés, tant d'états renverſés, tant de fortunes réduites, ſont enfin obligés de ſuivre l'impulſion générale, croit-on qu'il ſoit poſſible de revenir ſur ſes pas? Amis ou ennemis de la Révolution, tous aujourd'hui ne doivent avoir qu'un même ſentiment, qu'un même but, celui de la conſolidation de tout ce qui s'eſt fait. Tout eſpoir de l'ancien régime doit à jamais s'effacer de la mémoire des François. Dès-lors ne peut-on pas dire que notre Prophète de malheur a toujours ſes regards attachés ſur le paſſé, & ne ſemble jamais les fixer ſur l'avenir?

L'hypothèque des anciens Créanciers du Clergé n'acquiert donc que plus de ſolidité par la Révolution. Ils n'avoient qu'un gage; ils en ont trois actuellement, celui de la Nation, des Domaines & de ces mêmes biens du Clergé. Il a offert lui-même l'aliénation de 400 millions, & s'il a cru qu'il pouvoit, pour ſoulager la Nation, aliéner, ſans altérer l'hypothèque de ſes anciens Créanciers, ſans doute que la Nation peut uſer du même droit.

Les *Aſſignats-monnoie* conſidérés dans la Conſtitution, ſont donc des valeurs de la plus grande ſolidité; & pour s'en convaincre, il ſuffit de voir bien clairement ce qu'ils ſont, & ne point les confondre avec le *Papier-monnoie*.

Les Aſſignats ſont des eſpèces de Lettres-de-change à un terme plus ou moins éloigné, dont l'Etat eſt le

tireur, & du paiement desquelles répondent les quatre cens millions des biens Domaniaux & du Clergé ; ou plutôt ce sont des espèces de contrats hypothéqués sur des immeubles dont la vente est déjà ordonnée par la Loi, afin d'en faire le remboursement à mesure, & les éteindre successivement. L'Assignat considéré comme signe, est préférable à l'argent ; car l'argent qu'on garde ne rend aucun intérêt, & les Assignats, devenus par la Loi monnoie forcée, rendent trois pour cent. Ainsi, ils réuniſſent plusieurs grands avantages, celui d'avoir pour hypothèque des immeubles qu'ils représentent si exactement, que le possesseur d'Assignats peut les acquérir avec cette valeur. Les Assignats ont de plus pour hypothèque les Domaines & tous les revenus de l'Etat. Ils sont donc le signe d'une vraie monnoie, puisqu'avec eux on peut payer ses dettes & acquérir les choses. Si l'on ne devoit pas compter sur leur solidité, auroient-ils été demandés avec tant d'instances par les principales Municipalités du Royaume, par des classes entières de Négocians, de Manufacturiers qui ont sollicité ce nouveau signe de numéraire, comme devant être leur salut & celui de l'Etat ? Ce ne sont point ici de ces billets ministériels que le Despotisme a créés, dont on peut craindre qu'on augmente la quantité indéfiniment, & dont la circulation forcée a été quelquefois ordonnée dans plusieurs Etats par le défaut de numéraire, comme en Russie, en Amérique, &c. ; Billets qui ont perdu sur le champ des 30, 40 & 50 pour cent, parce que ces *Papiers-monnoie* n'avoient point d'hypothèque, qu'on ne pouvoit en faire de l'argent, & que tout *Papier-monnoie*, pour avoir crédit & solidité, doit en définitif être converti en argent ou en bien-fonds.

Les *Assignats*, s'ils ne peuvent pas être tous convertis sur le champ en numéraire, ont du moins un gage réel dans les biens territoriaux dont ils ne sont même que la représentation momentanée ; & certes, des immeubles, des biens territoriaux connus, & dont la vente est ordonnée par les Représentans d'une grande Nation, qui a pris sous sa sauve-garde la dette publique, sont des valeurs aussi réelles que l'or & l'argent, & faites pour inspirer la plus grande confiance.

Mais, objectera t-on, si l'Assignat est une monnoie aussi solide que l'or & l'argent, pourquoi ces derniers continuent-ils à être enfouis ? D'où vient cette extrême disette de numéraire ? Pourquoi ces Billets de Caisse, qui, dans ce moment-ci, font la fonction d'Assignats, puisqu'ils portent intérêt, perdent-ils toujours quatre & cinq ? J'observerai d'abord qu'on n'auroit peut-être pas dû permettre cette représentation aux Billets de Caisse. On s'est trop pressé à cet égard ; mais peut-être aussi que les circonstances y ont forcé. Laissez paroître le véritable Assignat, & il en imposera par sa présence réelle ; car on a tant de peine à se défaire de ses vieilles habitudes, que peu de personnes se familiarisent avec l'idée que le Billet de Caisse d'Escompte est le véritable Assignat. Si nous regardions la Révolution comme complétement faite, si la confiance dans les travaux de l'Assemblée étoit entière, si la Révolution n'avoit pas encore aujourd'hui des ennemis ou publics, ou secrets, qui cependant ne peuvent l'être que d'eux-mêmes ; si nous n'avions pas la peur du mal, si nous n'étions pas enfin le jouet de nos propres terreurs, l'or & l'argent ne resteroient pas enfouis ; mais de même que la crainte de la disette a fait disparoître les grains dans les commencemens de la Révolution, & a pensé, sans les soins du Gouvernement, produire une véritable famine, de même la crainte de nouveaux désordres, une inquiétude vague qui tourmente les esprits, des troubles dans quelques Provinces, inséparables d'une grande Révolution, & présentés par ses ennemis comme les avant-coureurs d'un mécontentement général, sont cause que le Public n'étant pas encore assuré, chacun garde une quantité plus ou moins considérable de numéraire, & ce sont tous ces petits trésors enfouis qui l'ont fait disparoître de la circulation, car il ne manque point en France ; nos deux milliards d'espèces monnoyées y sont encore en nature ; & comment en effet pourroit-il nous manquer ? La balance du commerce, considérée dans son universalité, est encore en notre faveur ; & d'ailleurs, quand elle ne seroit pas à notre avantage, ne sait-on pas que la solde de cette balance ne se fait pas en argent, mais par des viremens sur

les différentes places de l'Europe ? Nous avons eu autrefois des guerres étrangères qui ont duré des 10, 20 ou 30 années ; c'eſt alors que le numéraire ſortoit de la France, & cependant dans ces tems déſaſtreux, on n'éprouvoit point cette extrême diſette de numéraire que nous reſſentons aujourd'hui. C'eſt donc la crainte qui trouble encore les eſprits, comme je l'ai déjà dit, c'eſt elle qui eſt l'unique cauſe de nos maux ; & c'eſt à bannir cette crainte que chacun de nous devroit ſérieuſement s'appliquer, en regardant la Révolution comme faite & la Conſtitution poſée ſur des baſes ſi inébranlables, que les efforts même du tems ne pourront la renverſer.

Encore un peu de patience, & nous rougirons de ces vaines terreurs qui nous troublent encore & qui nous font recéler notre or & notre argent. Que reſte-t-il à faire pour achever la Conſtitution ? d'organiſer la Municipalité de Paris, de réformer la Juriſprudence, de préſenter au Public un tableau des revenus & des dépenſes fixes, qui ſoit tel que chacun, d'un coup-d'œil, puiſſe juger qu'il n'exiſte dans l'Europe aucun Empire dont la poſition ſoit plus brillante que la nôtre. Eh bien ! l'Aſſemblée Nationale marche à grands pas vers l'achévement de tous ces objets. Redoublons donc de zèle, de courage & d'affection envers elle. La France va lui devoir ſon bonheur, & le plus grand état de gloire & de proſpérité. Rendons-nous de plus en plus dignes de cette auguſte Aſſemblée, en montrant une entière confiance dans tout ce qu'elle a fait. Soyons ſon appui : elle n'exige de notre part que de la ſoumiſſion à ſes Décrets, & ſes Décrets n'ont pour objet que notre bonheur ; protégeons-les de toute notre puiſſance ; joignons-nous à notre Roi, qui le premier nous donne l'exemple, puiſqu'il approuve & ſanctionne tout ce qui émane d'elle : dirigeons ſouvent nos penſées vers ce bon Prince, le meilleur des Rois, qui eſt malheureux de la ſeule crainte que ſon Peuple qu'il aime & dont il eſt l'idole, n'ait pas encore toutes les jouiſſances qu'il a voulu lui procurer. Montrons auſſi à l'Aſſemblée tout l'amour qu'elle mérite, & cet amour ſera la plus digne récompenſe de ſes grands travaux.

Je reviens aux *Assignats*. Si quelque chose pouvoit occasionner leur discrédit, c'est moins la certitude de leur hypothèque & de leur solidité, que parce que, comme *signes*, ils ne sont pas assez monnoie courante. On ne peut pas s'en servir dans les atteliers, dans les Manufactures, dans les Commerces de détails, pour payer les artisans & les ouvriers. Le Peuple ne peut pas plus faire usage d'un Assignat de 200 liv. que d'un Billet de Caisse d'Escompte de pareille somme; ils représentent bien des écus, mais des écus en masse: on ne peut donc pas se procurer avec eux tous les besoins de la vie commune. L'essentiel seroit donc de les rendre monnoie courante; & en voici, je crois, le moyen. J'observe d'abord que si les 400 millions d'Assignats étoient partagés aux vingt-cinq millions d'habitans qu'on compte en France, ce ne seroit que 16 liv. pour chacun; car vingt-cinq millions de fois seize font 400 millions. Je voudrois donc que tout Assignat de 200 liv. pût, à la *volonté* de celui qui reçoit, être partagé sur le champ en dix billets de Caisse de 20 liv. convertibles en numéraire; & voici comment je conçois cette opération.

Dans chaque grande Ville du Royaume, des Banquiers ou Capitalistes réunis peuvent former entre eux des associations à l'instar des Banquiers ou Négocians Anglois : ces Capitalistes, propriétaires d'*Assignats*, représenteront tous ceux de 200 liv. par dix billets de 20 liv. chaque sur leur Caisse, & qui seroient payables en argent au porteur & sans intérêt. Ainsi, je suppose qu'un Banquier ait 200 liv. à payer à un particulier qui soit dans le cas de faire de petits paiemens avec ces deux cens livres; alors, au lieu de lui donner l'*Assignat* de cette somme, il lui remettra dix billets de 20 liv., avec lesquels ce dernier pourra faire ses achats comme si c'étoit des écus, puisqu'ils seront à tout instant convertibles en argent, à la volonté du Porteur. Ces Maisons de Banques ou Capitalistes formeront de cette manière, dans chaque grande Ville de Commerce du Royaume, autant de petites Caisses d'Escompte qui seront de la plus grande utilité au Commerce, aux Manufactures, à tous les grands Atteliers, puisqu'avec des Billets de petites Caisses d'Escompte on pourra payer

les ouvriers, les artisans & tous les gens de journée; & de même que quand la Caisse d'Escompte de la Capitale avoit la plénitude de son crédit, un tiers en numéraire lui suffisoit pour satisfaire en argent au paiement de ses billets, de même un tiers ou moitié en argent suffira à chaque Société de Banquiers ou de Capitalistes pour la conversion des billets de 20 liv. en argent : car tout dépend ici de la confiance, & elle s'établit toujours par l'exactitude des paiemens. Une fois le crédit de ces petits billets payables au Porteur bien établi, on les préférera à la monnoie; ils feront eux-mêmes une vraie monnoie courante; ils circuleront de main en main, & on ne pensera guère à les réaliser, quand on aura la certitude qu'ils pourront toujours l'être en les présentant à chaque Caisse.

En Angleterre (1), il y a quatre-vingts Maisons de Banque où l'on donne en paiement de pareils billets de petite somme, convertibles à volonté en argent. On les préfère au métal dont ils sont le signe, comme ci-devant nous préférions les Billets de Caisse, quand leur crédit n'avoit point été altéré par les secours multipliés que la Caisse d'Escompte a fournis au Gouvernement, & dont la Nation ne lui a peut-être pas assez témoigné de reconnoissance. Les Banquiers sentiront sur le champ la possibilité de l'exécution de ces petites Caisses d'Escompte; ils viendront au secours de la chose publique, & il n'est pas nécessaire de les éclairer sur le double bénéfice qu'ils en retireront. J'oserai répondre du succès de cette opération, avec un peu de patience dans les commencemens, & une quantité suffisante d'argent dans les premiers mois: elle doit sur le champ donner le plus grand crédit aux Assignats, faire reparoître le numéraire; car pour qu'il reparoisse, c'est de montrer qu'on peut s'en passer. J'ai entendu dire à des Anglois éclairés, que les petites Banques particulières, où l'on donne chez eux

(1) En Ecosse on ne voit que du papier; on le préfère à l'argent, parce qu'on est sûr d'avoir à volonté du numéraire avec le *signe* qui le représente. Le Chevalier Forbès a une Banque de cette espèce, dans laquelle on a la plus grande confiance.

des *ſignes - monnoie*, convertibles à volonté en argent, ſont une des principales cauſes de la proſpérité de leur commerce intérieur. Cette grande Nation qui ne fait rien ſans beaucoup de réflexion, ſait depuis long-tems qu'en multipliant le *ſigne*, on facilite les échanges & toutes les reſſources. Il n'eſt queſtion que de donner une hypothèque réelle au *ſigne ;* & la meilleure eſt qu'il puiſſe toujours être converti en argent à la volonté du porteur : & c'eſt quand on a cette certitude qu'on n'eſt jamais preſſé de faire la converſion, & que l'argent profite en faveur de celui qui répond du *ſigne*.

Un petit *ſigne-papier* avec lequel on puiſſe ſe procurer tous les beſoins de la vie, eſt peut-être, dans les circonſtances difficiles où nous ſommes encore, ce qu'il importe le plus à la Nation d'établir promptement, ſi l'on veut redonner aux Manufactures & au Commerce une pleine activité, faire reparoître le numéraire & éteindre les intérêts qu'entraîne la converſion des Billets de Caiſſe, repréſentant dans ce moment-ci des Aſſignats, lorſque l'on veut les convertir en numéraire.